

Lausanne, le 23 septembre 2019

Communiqué de presse

Institution d'assurance-maladie cantonale

Le PLR Vaud regrette la décision du Conseil d'État de soutenir l'initiative socialiste qui vise à instaurer des caisses cantonales

Le PLR Vaud ne partage pas l'avis du Conseil d'État, transmis aujourd'hui par voie de communiqué de presse, selon lequel une institution d'assurance-maladie cantonale serait une bonne chose pour notre système de santé. Ce type de structures ne mettra pas fin à la hausse des primes de l'assurance-maladie obligatoire ni ne réglera les différents problèmes identifiés dans notre système de santé. C'est sur un ensemble d'éléments qu'il convient d'agir, avec tous les acteurs et pas seulement les assureurs. Le PLR Suisse propose, à ce titre, une série de mesures concrètes dans le domaine de la santé, que le PLR Vaud appelle à étudier et à mettre en œuvre au plus vite.

L'idée d'une caisse unique est agitée par la gauche depuis des années, sans succès auprès de la population suisse, qui l'a largement refusée à maintes reprises (comme en 2014, par 62% des suffrages et en 2007 avec 71% de Non). Aujourd'hui, si un sondage a crédité cette idée de quelques soutiens, le PLR Vaud se demande s'il ne faut pas mettre ce changement sur le dos d'une certaine impatience (justifiée) de la population, face à des primes d'assurance-maladie obligatoire en continuelle hausse.

La santé et ses coûts sont un dossier volumineux qui ne date pas d'hier. Depuis l'instauration de l'assurance obligatoire des soins, on s'inquiète des coûts, en constante augmentation. Or, ce n'est pas avec une vieille recette que l'on va résoudre l'un des plus gros défis de notre société actuelle. Le PLR a proposé une série de mesures concrètes à étudier et à développer dans les meilleurs délais (lien vers les mesures proposées : https://www.plr.ch/fileadmin/documents/fdp.ch/pdf/FR/Positions/Papiers_de_position/Politique_de_la_sante/Pour_plus_d_informations/20180417_PP_Sante_def_f.pdf).

L'initiative cantonale socialiste de M. Montangero et consorts, demandant aux autorités fédérales la possibilité de créer une institution d'assurance-maladie cantonale, veut aussi donner plus de pouvoir aux cantons dans le domaine des assurances. Si le PLR Vaud est attaché aux prérogatives cantonales, il milite toujours pour une juste répartition des tâches, entre la Confédération, les cantons et les communes. Or, en ce qui concerne l'obligation d'assurance-maladie, l'idée même d'une « cantonalisation » des caisses est contraire à la volonté de « mutualisation ». Une réduction de la mutualité signifierait une dilution des risques à l'échelon cantonal, ce qui laisserait craindre une augmentation directe des primes liées à l'assurance-maladie obligatoire des soins.

Lorsque M. Montangero a déposé son texte au Grand Conseil, le Groupe PLR avait souhaité en discuter en commission avant un éventuel renvoi au Conseil d'État. Cela aurait permis un débat parlementaire recherché, en amont d'un potentiel projet ficelé. Cette étape n'ayant pu avoir lieu, le Groupe PLR se tient dès lors prêt à débattre de l'EMPD et du préavis du Conseil d'État.

Contacts :

Marc-Olivier Buffat, président du PLR Vaud, 079 252 78 20

Carole Dubois, cheffe du Groupe PLR au Grand Conseil, 079 602 83 36

Laurine Jobin, secrétaire générale du PLR Vaud, 079 936 71 65